



Parents de nationalités différentes

Par **adia**, le **25/06/2013** à **12:53**

Bonjour, je suis de nationalité gabonaise et ai un enfant né en France avec un père de nationalité camerounaise. Sachant que le Cameroun n'admet pas la double nationalité (et que le Gabon la reconnaît), quelle sera la nationalité de l'enfant au regard du droit [si tout les deux ne sommes pas d'accord sur la nationalité à donner (gabonaise ou camerounaise)]? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **25/06/2013** à **13:20**

bjr, votre enfant étant en France de parents étrangers, vous pourrez au nom de votre enfant demander sa nationalité française s'il est d'accord. Pour répondre à votre question sa réponse relève de vous les parents et des droits gabonais et camerounais. Le droit français n'étant pas concerné, voyez avec vos consulats respectifs.